

Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 1 • Numéro 1

MOT DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

Vous lisez aujourd'hui le premier numéro du Bulletin de liaison de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ce Bulletin s'adresse aux élus et au personnel de direction des vingt-six municipalités faisant partie de la CMQ, mais aussi à ceux qui, de près ou de loin, sont concernés par le développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

Six fois l'an, le Bulletin de liaison vous apportera des nouvelles de la Communauté métropolitaine, de ses projets, de ses réalisations et des consultations qu'elle aura à tenir dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Les questions métropolitaines sont au cœur de la réflexion de la CMQ. Son mandat de planification, d'harmonisation et de coordination métropolitaine nous incitera à nous tourner davantage vers le futur, à voir encore plus loin et à nous donner une solidarité de vision et d'actions. L'adoption prochaine de la vision stratégique de la CMQ et l'élaboration du plan des grands enjeux économiques en début 2005 sont des exemples concrets de cette démarche commune.

N'hésitez jamais à communiquer avec nous pour faire part de vos suggestions, commentaires et idées. Ils contribueront à mieux définir et à mieux orienter nos actions, car cette Communauté est votre lieu d'échanges et de décisions sur les enjeux métropolitains.



Jean-Paul L'Allier

LA CMQ... EN BREF

Créée le 1^{er} janvier 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) regroupe 26 municipalités comptant une population totale approchant les 700 000 habitants. En plus de Québec et de Lévis, son territoire comprend les MRC La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans et La Côte-de-Beaupré.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique et la gestion des matières résiduelles. La CMQ a ainsi l'obligation de réaliser un plan des grands enjeux économiques, d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un schéma métropolitain d'aménagement et de développement et enfin de réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire, à l'exception de Lévis.

La CMQ est dirigée par un conseil de 17 élus municipaux :

- > Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président du conseil et du comité exécutif*
- > Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, vice-président du conseil
- > Jean Garon, maire de Lévis, vice-président du comité exécutif*
- > Gilles Bolduc, conseiller, Québec
- > Paul Gardon, conseiller, Québec
- > André Gignac, conseiller, Québec
- > Denis Giguère, conseiller, Québec
- > Jacques Jobin, conseiller, Québec
- > Jacques Joli-Cœur, conseiller, Québec
- > Claude Larose, conseiller, Québec
- > Ralph Mercier, conseiller, Québec*
- > Pierre Brochu, conseiller, Lévis
- > André Hamel, conseiller, Lévis
- > Alain Lemaire, conseiller, Lévis
- > Danielle Roy-Marinelli, conseillère, Lévis*
- > Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier*
- > Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île d'Orléans

* Membres du comité exécutif

Titre de transport en commun métropolitain

D'IMPORTANTES BAISSES DE COÛTS POUR LES UTILISATEURS

À l'initiative de la CMQ, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Société des traversiers du Québec et, bien entendu, la CMQ ont joint leurs efforts et mis en place un tout nouveau titre de transport en commun métropolitain.

L'entente intervenue permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de se déplacer avec un seul laissez-passer. Les réductions de tarifs ainsi accordées oscillent entre 6 % et 37 %, selon les classes d'usagers.

Le coût total de ce projet-pilote, en vigueur du 1^{er} octobre 2003 au 31 décembre 2005, est estimé à 300 000 \$ et sera assumé par la CMQ et le MTQ. L'examen des résultats de ventes de titres pour l'année 2003 (octobre à décembre) indique que l'objectif visé au départ est atteint à 85 %. Une part importante des utilisateurs du titre métropolitain est constituée de résidents de la Rive-Sud.

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

DES CONSULTATIONS EN PERSPECTIVE

Responsable de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire, la CMQ recevait à l'automne dernier un premier rapport sur l'état de situation de cette gestion. On y apprenait entre autres que les municipalités concernées affichaient globalement, en 2002, un taux de récupération de près de 30 % alors que l'objectif visé d'ici 2008 par le gouvernement du Québec pour le

secteur municipal est de 60 % du potentiel valorisable.

Le projet de plan de gestion découlant de cet état de situation est actuellement l'objet d'une tournée afin d'être présenté aux élus municipaux et de recevoir leurs commentaires. D'ici la fin mars, ce projet sera présenté au conseil pour adoption puis soumis à des consultations publiques tenues par la CMQ.

Budget 2004

MINIMISER LA HAUSSE DES QUOTES-PARTS

Pour l'année 2004, la CMQ s'est donnée comme orientation générale de minimiser la hausse des quotes-parts des municipalités. Elle a ainsi compensé l'augmentation générale des coûts reliés à l'inflation par des diminutions de dépenses, en plus de n'accepter que les hausses liées à des événements exceptionnels non récurrents.

Le budget 2004 adopté par le conseil totalise 2 944 192 \$, soit une augmentation de 136 989 \$ par rapport à 2003. La part de la hausse des dépenses due à l'augmentation générale des coûts est de 61 989 \$, alors que les dépenses exceptionnelles autorisées pour 2004 totalisent 75 000 \$. Ces dernières sont liées aux obligations de la CMQ à l'égard de la vision stratégique et du plan des grands enjeux économiques.

Grâce au surplus budgétaire 2003 (402 982 \$), le montant réel à la charge des municipalités sera de 2 541 210 \$ en 2004.

Vision stratégique

SUCCÈS DU PREMIER FORUM MÉTROPOLITAIN

La Loi sur la CMQ prévoit l'adoption, par cette dernière, d'un projet d'énoncé de vision stratégique en matière de développement social, culturel, environnemental, économique et international ainsi qu'en matière d'organisation du territoire. Les recherches réalisées à l'interne et le travail des commissions permanentes ont mené à la rédaction d'un premier véritable portrait du territoire de la CMQ. Une version achevée de ce dernier sera bientôt rendue publique.

Intitulé *État de situation et tendances*, ce diagnostic a servi à l'élaboration du document de consultation *Défis, orientations et pistes d'action*, discuté par une centaine d'élus municipaux à l'occasion du Forum métropolitain du 15 novembre 2003. Les actes de ce dernier viennent d'être envoyés aux élus du territoire. Après son adoption par le conseil de la CMQ au printemps 2004, le projet de vision stratégique sera soumis à la population du territoire pour consultation publique.

RCI en zone agricole

FACILITER LA COHABITATION RÉSIDENTS-PRODUCTEURS

Le 19 juin 2003, le conseil de la CMQ adoptait un règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole provinciale des villes de Québec et Lévis. Ce règlement est entré en vigueur le 8 septembre 2003 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier.

Destinée à faciliter la cohabitation résidents/producteurs agricoles, cette réglementation comprend des mesures sur la protection des prises d'eau et des cours d'eau les alimentant, sur la préservation des milieux sensibles, sur l'instauration de distances séparatrices, sur le zonage de production applicable aux entreprises à forte charge d'odeur ainsi que sur l'établissement de déclarations obligatoires relativement à l'épandage.

CMQ, CLD et CRÉ

DES PLANIFICATIONS INTERRELIÉES

Afin d'assurer une interrelation entre les outils de planification du développement de la CMQ, des CLD et des futures Conférences régionales des élus (CRÉ), le projet de loi 34 a été modifié de manière à ce que les plans d'actions locaux pour l'économie et l'emploi des cinq CLD oeuvrant sur le territoire de la CMQ ainsi que les plans quinquennaux de développement des deux CRÉ qui œuvreront sur le territoire de la CMQ tiennent compte du schéma métropolitain d'aménagement et de développement et du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la CMQ. Cette modification au projet de loi était nécessaire afin d'assurer une coordination entre toutes ces planifications et de permettre un développement cohérent.

Par ailleurs, la CMQ travaille actuellement sur la proposition d'un mécanisme d'harmonisation des pouvoirs et responsabilités de la CMQ et des CRÉ présents sur son territoire.

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à info@cmquebec.qc.ca.



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

www.cmquebec.qc.ca